



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**MERCREDI 09 AVRIL 2025**

Le 09 Avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 24 Mars 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la Maison de Pays, 72 Boulevard Gambetta à Lurcy Lévis

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Maire** : Patrick COMBEMOREL

**Adjoins** : Jean-Paul BISSONNIER, Michèle ROULET, Michel GUERIN

**Conseillers municipaux** : Samuel FOYENTIN, Valérie CALIGIURI, Béatrice COFFINET, Hervé MAULAZ, Caroline SIGNORET, Olivier BUSSEROLLE, Chantal BERTHET, Cédric GEORGET, Claude VANNEAU, Bernadette GOMEZ

**ETAIENT EXCUSÉS :**

**Adjoins** : Véronique LAFORET, Murielle BERNIGAUD

**Conseillers municipaux** : José IGLESIAS, Marion PORCHER, Gaetan TISSIER

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Véronique LAFORET à Patrick COMBEMOREL (Jusqu'à 19.05), Murielle BERNIGAUD à Michèle ROULET, José IGLESIAS à Samuel FOYENTIN, Gaetan TISSIER à Caroline SIGNORET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

JEAN PAUL BISSONNIER

**OUVERTURE DE SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PATRICK COMBEMOREL À 18.37**

Constatation du quorum

**APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance

**DÉLIBÉRATIONS**

**FINANCES :**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-0013**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : BUDGET COMMUNAL**

Rapporteurs	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC
-------------	------------------------------------

Avant de commencer Patrick COMBEMOREL remercie la commission des finances qui s'est réunie pour l'élaboration du budget 2025 et plus particulièrement Angéline DESMARES Secrétaire Générale et Katia GUIRIEC Secrétaire Générale Adjointe qui ont réalisé un travail remarquable sur les différents sujets qui seront abordés lors de ce Conseil Municipal.

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC présentent le compte financier unique 2024. A la clôture de l'exercice comptable 2024, les résultats se présentent ainsi :

#### Investissement

Dépenses :	Prévu :	2 686 792.00	2 686 792,00
	Réalisé :		2 063 583,00
	Reste à réaliser :		348 211,97

Recettes :	Prévu :	2 063 583.00	2 686 792,00
	Réalisé :		1 664 444,98
	Reste à réaliser :		569 755,00

#### Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	2 107 796.00	2 107 796,00
	Réalisé :		1 610 768,39
	Reste à réaliser :		0,00

Recettes :	Prévu :	1 610 768.39	2 107 796,00
	Réalisé :		2 141 808,53
	Reste à réaliser :		0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 399 138,02
Fonctionnement :	531 040,14
Résultat global :	131 902,12

Après que le Maire soit sorti de la salle et ait transmis à Claude VANNEAU, doyen de cette assemblée, la Présidence, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des membres présents la conformité du compte financier unique 2024

16 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0014</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 : BUDGET COMMUNAL</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC expliquent que le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	306 924,13
-un excédent reporté de :	224 116,01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	531 040,14

Séance du 09 Avril 2025

-un déficit d'investissement de :	399 138,02
-un excédent des restes à réaliser de :	221 543,03
Soit un besoin de financement de :	177 594,99

Doit décider d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	531 040,14
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	177 594 ,99
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNMENT (002)	353 445,15

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	399 138,02
---	------------

\*On note l'arrivée de Véronique LAFORET à 19.05

Le Conseil municipal doit délibérer pour :

ARTICLE 1 : Affecter le résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	531 040,14€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	177 594,99€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	353 445,15€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	399 138,02€

Après un délibéré contradictoire le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour affecter le résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0015</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2025</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC exposent à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2025. Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2024 comme indiqué ci-dessous.

Taxes	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>34,32 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>24,52 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux identique à 2020)	<b>11,35 %</b>

Séance du 09 Avril 2025

Patrick COMBEMOREL ajoute que Lurcy Lévis se trouve bien en dessous des taux moyens appliqués dans l'Allier à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 42,79%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 36,42 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 25,80 %

Il précise qu'à son avis il sera nécessaire de revoir la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2026 car elle semble très nettement en dessous de ce qui se pratique dans le Département. Hervé MAULAZ partage le même avis et pense qu'il faudra augmenter cette taxe dès l'année prochaine.

Après un délibéré contradictoire les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reconduire les taxes directes locales comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0016</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET COMMUNAL</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC présentent le projet de budget primitif 2025 qui doit être conforme aux orientations budgétaires fixées par les membres de la commission des finances et intégrer les résultats 2024, il s'équilibre de la manière suivante :

Investissement

Dépenses :	1 026 188,03€
Recettes :	804 645,00€

Fonctionnement

Dépenses :	2 146 265,00€
Recettes :	2 146 265,00€

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	1 374 400,00(dont 348 211,97 de RAR)
Recettes :	1 374 400,00(dont 569 755,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	2 146 265,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 146 265,00 (dont 0,00 de RAR)

Après un délibéré contradictoire le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 qui s'équilibre à 2 146 265,00 € en section de fonctionnement et à 1 374 400,00 € en section d'investissement

et délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0017</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : LOTISSEMENT DES VIGNES</b>
----------------------------------	---

Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC
------------	------------------------------------

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC expliquent qu'à la clôture de l'exercice comptable 2024, les résultats se présentent ainsi :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	169 659,20
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	169 659,20
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 169 659,20
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	- 169 659,20

Après que le Maire soit sorti de la salle et ait transmis à Claude VANNEAU, doyen de cette assemblée, la Présidence, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des membres présents la conformité du compte financier unique 2024

17 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0018</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 : LOTISSEMENT DES VIGNES</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC indiquent qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de :	0,00
-un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
-un déficit d'investissement de :	169 659,20
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	169 659,20

Après un délibéré contradictoire les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme suit :

• Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : DEFICIT	0,00€
• Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00€
• Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00€
• Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	169 659,20€

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0019</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : LOTISSEMENT DES VIGNES</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC présentent le projet de budget primitif 2025 intégrant les résultats 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

Investissement

Dépenses :	169 659,20
Recettes :	169 659,20

Fonctionnement

Dépenses :	169 659,20
Recettes :	169 659,20

Après un délibéré contradictoire le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 qui s'équilibre à 169 659,20 € en section de fonctionnement et à 169 659,20 € en section d'investissement et délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0020</b>	<b>ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2025</b>
Rapporteur	Michel GUERIN

Michel GUERIN indique que sur proposition de la commission des associations, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions dans le cadre du fonctionnement 2025 pour différentes associations, comme présenté ci-dessous :

Associations	Montants subventions
IFI 03	200€
MFR Limoise	100€
MFR St Léopardin d'Augy	50€
MFR Etang sur Arroux	50€
Pétanque Lurcyquoise	200€
Levis en Piste	1 000€
Eglises Peintes	100€
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	100€
Le Souvenir Français	150€
Epicerie Solidaire	1 888€
Association des Aides à Domicile Nord Allier	2 265€

Après un délibéré contradictoire les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer aux associations nommées ci-dessus une subvention pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0021</b>	<b>DEMANDE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : VIDÉOPROTECTION</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL propose au Conseil municipal d'approuver la sollicitation d'aide auprès de l'état au titre du FIPD selon le plan de financement ci-dessous pour le projet d'extension du système de vidéo protection qui a été voté dernièrement.

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Travaux d'électricité	3 010.00€	3 010.00€	Région Auvergne Rhône Alpes	12 448.07€	30 %
			Etat – DETR	12 448.07€	30 %
			Etat – FIPD	8 298.71	20%
Acquisition et pose du matériel de vidéoprotection	38 483.56 €	46 180.27 €	<b>Total financements publics</b>	<b>33 194.85€</b>	<b>80 %</b>
			Autofinancement	8 298.71€	20 %
<b>Total</b>	<b>41 493.56€</b>	<b>49 190.27€</b>	<b>Total</b>	<b>41 493.56€</b>	<b>100 %</b>

Après un délibéré contradictoire les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement pour l'extension du système de vidéo protection comme présenté ci dessus.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0022</b>	<b>DEMANDE DES AMENDES DE POLICES</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL propose au Conseil municipal d'approuver le projet d'amélioration de la sécurité routière sur la commune et de solliciter l'aide du Conseil départemental de l'Allier, au titre de la répartition du produit des amendes de police, selon le plan de financement ci-dessous. Il complète en expliquant qu'il est prévu d'acheter des panneaux de signalisation, de la peinture signalétique pour les passages piétons et des miroirs. Le maximum que nous pouvons demander au département est une participation de 40%. Il indique que Moulins Communauté sera sollicité pour des achats autres tels des citernes souples récupérateur d'eau, l'installation d'un poteau incendie à la maison de santé ou encore un compresseur pour le service technique.

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
----------	--------------	---------------	----------	-----------	---

Séance du 09 Avril 2025

Travaux relevant de la sécurité routière	5 367.14 €	6 440.57 €	Département	2 146.86 €	40 %
			<b>Total financements publics</b>	<b>2 146.86 €</b>	<b>40 %</b>
			Autofinancement	3 220.28 €	60 %
<b>Total</b>	<b>5 367.14 €</b>	<b>6 440.57 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 367.14 €</b>	<b>100 %</b>

Après un délibéré contradictoire les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de la répartition du produit des amendes de police.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2025-0023</b>	<b>LIGNE DE TRESORERIE</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie ouverte pour 200 000€ et que le Crédit Agricole a été contacté pour mettre en place ce renouvellement. Il complète en indiquant que nous payons toutes les entreprises qui sont intervenues pour les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la rénovation de la Garderie Périscolaire. Dans le même temps nous n'avons pas encore récupérés la totalité des subventions promises ni le FCTVA qui est de l'ordre de 16% du montant global des travaux. Pour être tranquille au niveau de notre trésorerie il est préférable de renouveler la ligne de crédits de 200.000 €. Le taux d'intérêt étant de 0,20% c'est une somme de 4000 € qui sera remboursée. La ligne de trésorerie devrait être remboursée en totalité dans le courant du 2ème semestre 2025.

- Montant : 200 000,00€
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : Euribor 3 mois
- Commission d'engagement : 0,20% du montant choisi.

Après un délibéré contradictoire les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000€.

18 voix Pour dont 3 Pouvoirs

## QUESTIONS DIVERSES

### **Demandes de subventions du Foyer Socio-éducatif du Collège de Lurcy Lévis, du Syndicat Intercommunal de Bourbon et de l'hippodrome de Vichy.**

Patrick COMBEMOREL explique avoir reçu un courrier de la part de Madame PINSON qui demande une subvention suite à la dissolution du syndicat intercommunal. Ce même syndicat recevait 2500 € qui étaient affectés exclusivement à l'achat de fournitures scolaires à savoir les cahiers, les feuilles, les pochettes, les classeurs.... Une seconde subvention d'environ 8000 € était destinée à baisser fortement le coût par famille pour les sorties et les voyages. Madame PINSON demande une subvention à chaque commune ayant des enfants scolarisés au collège.

Cette subvention serait de l'ordre de 60 € par élève soit 11.400€ pour les 190 élèves scolarisés au collège. En ce qui concerne Lurcy Lévis Le montant serait de 4200€ (70 élèves x 60€).

Séance du 09 Avril 2025

Patrick COMBEMOREL indique que la plupart des familles bénéficient d'aide pour la rentrée scolaire. Il donne l'exemple d'un couple touchant 35.000€ par an (le plafond est à 35.008 €) ayant 2 enfants, se voit octroyer en septembre une aide de 846 € soit 423€ par enfant. S'il est tout à fait d'accord pour participer aux sorties et voyages des enfants Il est un peu plus partagé sur l'idée de subventionner les achats de fournitures scolaires sachant que le collège dépend du département et non de la Mairie. La commune de Lurcy gère l'école et donc les fournitures scolaires. Il informe, pour mémoire, que le montant est de 43 € par enfant de la maternelle et du primaire. Après un rapide calcul il explique que si on retranche les 2500 € qui sont destinés aux fournitures scolaires et qu'on divise les 8000€ restants par 190 élèves on arrive à la somme de 42€ par élève, ce qui semble parfaitement coller avec l'école.

Patrick COMBEMOREL fait part aux membres du conseil municipal, qu'un mois après cette demande émanant du collège de Lurcy Lévis, Il a reçu un courrier de la part du syndicat Intercommunal du collège de Bourbon l'Archambault qui demande également une aide car ils ont 3 élèves qui sont scolarisés au collège de Bourbon et qui proviennent de Lurcy Lévis.

La dernière demande émane de l'hippodrome de Vichy.

Cédric GEORGET demande à Claude VANNEAU si par le passé nous avons eu des demandes du foyer socio-éducatif de Lurcy Lévis. Claude VANNEAU répond que non car à l'époque la participation de la commune était versée au syndicat intercommunal. Il ajoute que tout doit être clairement défini et fait dans les règles. Patrick COMBEMOREL partage cet avis et pense qu'on pourrait très bien imaginer avoir des demandes de subventions pour chaque sortie ou voyage scolaire comme cela se fait avec les associations. La décision serait prise de la même manière avec l'ensemble du conseil municipal

Caroline SIGNORET explique avoir assisté à la dernière réunion du syndicat intercommunal et la proposition de poursuites de versements de subventions avait été faite par la Présidente au profit du foyer socio-éducatif. Le montant évoqué était de l'ordre de 43 €. Patrick COMBEMOREL est donc étonné qu'aujourd'hui on parle de 60€.

Caroline SIGNORET poursuit en disant que la subvention pour les fournitures scolaires était la bienvenue pour les parents qui ne bénéficient pas des allocations de rentrée. Elle ajoute qu'il faut continuer de soutenir les voyages scolaires. Patrick COMBEMOREL répond qu'encore une fois les fournitures scolaires sont de la compétence du département et non de la commune et que par contre il est impensable que la mairie ne participe pas et n'aide pas les enfants pour un voyage scolaire, qu'il soit à Angoulême ou à Londres.

Cedric GEORGET ajoute qu'avec le jumelage de Méséro, l'an dernier, les enfants ont pu partir en Italie et qu'une nouvelle date et un nouveau voyage devrait être prévu cette année.

Patrick COMBEMOREL propose de recevoir Madame PINSON avec les membres de la Commission afin de discuter des différents projets, évoquer le montant des aides et aussi avoir l'assurance que toutes les communes vont bien participer. Il n'y a pas de raison que les uns payent et les autres pas.

Claude VANNEAU conclut en disant qu'il est important d'avoir un retour de la part du collège pour savoir quelles sont les communes qui subventionne et quelles sont les communes qui ne subventionne pas le foyer socio-éducatif du collège.

### **Embauche d'un emploi saisonnier**

Patrick COMBEMOREL informe que nous avons décidé de recruter un emploi saisonnier pour l'entretien de nos espaces verts. Nous avons signé un contrat de 6 mois avec Monsieur Frédéric DUCARUGE qui commencera à partir du lundi 14 avril. Avec la commission ressources humaines nous avons reçu 3 personnes. Les 2 premières personnes n'ont pas semblé être intéressées par notre proposition La première justifiait un lieu de travail trop éloigné de son domicile et la 2<sup>nd</sup>e attendait une réponse du département. Il est fort possible qu'une nouvelle recherche d'agent technique spécialisé espaces verts puisse être réactiver en septembre prochain.

### **Pot de départ Jannick FAULCONNIER et inauguration espace petite enfance**

Patrick COMBEMOREL invite l'ensemble des membres du Conseil municipal au pot de départ de Jannick FAULCONNIER qui aura lieu le vendredi 23 mai à 19h00 à la salle polyvalente. Il ajoute que l'inauguration de

Séance du 09 Avril 2025

l'espace petite enfance aura lieu à 11h30 le vendredi 20 juin prochain et que bien sûr, l'ensemble du Conseil municipal sera convié à cette inauguration.

### **Chenilles au Parc de la Poste**

Chantal BERTHET explique qu'il y aurait des chenilles dans les arbres résineux qui se trouvent au Parc de la Poste. Elle pense que cela pourrait être dangereux pour les enfants qui jouent sous ces arbres.

Patrick COMBEMOREL en informera le service technique pour vérification et intervention.

### **Bornes de recharges pour véhicules électriques.**

Chantal BERTHET fait part d'un souci qui est arrivé à un couple qui a loué une voiture électrique dernièrement et qui n'a pas pu recharger son véhicule aux bornes électriques qui se trouvent vers la médiathèque du Pays de Lévis. Elle explique que pour recharger son véhicule une demande de carte d'abonnement doit être faite. Patrick COMBEMOREL dit ignorer le fonctionnement des bornes électriques et ajoute que la gestion des bornes électriques est de la compétence du SDE. Hervé MAULAZ qui connaît parfaitement le sujet explique qu'il faut aller sur Internet pour faire une demande d'abonnement et ainsi pouvoir recharger son véhicule. Il semble que pour toutes les bornes de recharge électrique le problème est le même. Il faut s'inscrire d'abord pour faire une demande d'abonnement. Hervé MAULAZ précise que pour les bornes qui se trouvent vers le supermarché Bi1 c'est la même chose. Patrick COMBEMOREL demande s'il y a une possibilité d'avoir des bornes où on pourrait recharger son véhicule en insérant sa carte de crédit. Hervé MAULAZ répond que non, qu'il y a plusieurs réseaux mais que l'abonnement est systématique. Il conclut en disant que le paiement par carte de crédit ça serait trop beau.

### **Maisons fleuries et village fleuri**

Bernadette GOMEZ informe le conseil municipal que le concours des maisons fleuries sera reconduit cette année. 4 catégories seront concernées. 1<sup>ère</sup> catégorie : maison et jardin - 2<sup>e</sup> catégorie : balcon et fenêtre - 3<sup>e</sup> catégorie : commerces artisanat industrie - 4<sup>e</sup> catégorie : fermes. Les inscriptions pourront se faire dans les commerces et à la mairie jusqu'au 21 juin. Patrick COMBEMOREL demande où nous en sommes au niveau des villages fleuris. Véronique LAFORET explique que le département a changé son règlement qui était le même pour les villages de 150 habitants ou les villes de 50.000. Dès que ce nouveau règlement entrera en vigueur Lurcy Lévis pourra s'inscrire pour concourir aux villages fleuris.

### **Installation agricole**

Jean Paul BISSONNIER explique avoir été en contact dernièrement avec une personne qui souhaite installer un élevage porcin bio en plein air. Cette même personne souhaitait une place sur le marché du lundi pour vendre sa viande de porc à la découpe ainsi que de la charcuterie fermière. Pour l'instant aucune réponse n'a été apportée à cette personne. Nous attendons qu'il réalise son étude de marché en partenariat avec la chambre d'agriculture et qu'il nous la communique avant de nous prononcer.

### **Déchetterie**

Olivier BUSSEROLLE fait part d'un problème qu'il a rencontré récemment à la déchetterie.

Il a eu interdiction de décharger ses déchets sous prétexte qu'il était exploitant agricole. S'il a bien compris que les plastiques devaient être recyclés via une filière agricole, il comprend moins bien qu'on lui ait refusé de déposer ses cartons. La question qu'il se pose aujourd'hui c'est de savoir ce qu'il fait des cartons. Il les ramène chez lui et il les fait brûler dans un de ses champs ? Il ajoute que le monde agricole est très surveillé et que les services sont aux aguets pour mieux verbaliser ou mieux réduire les primes versées. Les membres du conseil municipal avouent ne pas comprendre la démarche entamée par un agent de la déchetterie. Patrick COMBEMOREL demande si d'autres agriculteurs sont concernés. Olivier BUSSEROLLE confirme que certains agriculteurs rencontrent le même problème. Jean-Paul BISSONNIER ajoute qu'il a rencontré dernièrement Monsieur MARTINS du Sictom qui était très étonné qu'on ait pu refuser la dépose de cartons à la déchetterie. Cédric GEORGET demande si Olivier BUSSEROLLE a appelé la chambre d'agriculture et si cette dernière a une solution pour remédier au problème ? Olivier BUSSEROLLE dit que la chambre d'agriculture n'a aucune solution. La question qui demeure est la suivante :

**Séance du 09 Avril 2025**

si les agriculteurs comme Olivier BUSSEROLLE ne peuvent pas apporter leurs cartons à la déchetterie où peuvent ils les déposer ? Patrick COMBEMOREL préconise à Olivier BUSSEROLLE de mobiliser plusieurs agriculteurs qui sont dans son cas et d'écrire à la chambre d'agriculture avec le soutien bien sûr de la mairie, afin d'organiser une rencontre entre la chambre d'agriculture et le Sictom. Il ajoute qu'une réunion avec le président PINET et le directeur GAUDET est prévue en mairie à Lurcy Lévis le 29 avril prochain et qu'il ne manquera pas d'aborder ce sujet avec le président du Sictom.

Concernant le Sictom Hervé MAULAZ explique qu'il a entendu parler d'un remplacement des containers actuels ? Jean-Paul BISSONNIER confirme qu'effectivement Lurcy Lévis fera partie des villes tests concernant l'harmonisation et l'optimisation de la gestion des déchets ménagers. Cette présentation sera faite aux membres de la Commission le 29 avril prochain lors de la réunion qui est programmée avec le président PINET.

**Permanence des Impôts**

Hervé MAULAZ informe les membres du Conseil municipal qu'il tiendra une permanence du service des impôts le 6 mai prochain à la maison France Service.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et lève la séance à 20.33.

**La Secrétaire de séance**  
**Jean Paul BISSONNIER**

**Le Président de séance**  
**Patrick COMBEMOREL**